



## VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 17 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCACTION**  
**11/09/2025**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**11/09/2025**

|                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| Mme Sonia LAGARDE       | M. Bruno CAPY               |
| M. Jean-Pierre DELRIEU  | Mme Tuilogona O'CONNOR      |
| Mme Chantal BOUYE       | M. Marc LE LEIZOUR          |
| M. Patrick GUILLON      | Mme Anne-Christine CHIMENTI |
| Mme Fabienne CHARDIGNY  | Mme Kimberley BARONI        |
| M. Tristan DERYCKE      | M. Christophe DELIERE       |
| Mme Diane BUI-DUYET     | Mme Laurène CASSAGNE        |
| M. Warren NAXUE         | M. Jean-Marie FIRMIN-GUION  |
| M. Michel FONGUE        | Mme Liliane CONDOUMY        |
| Mme Janine BAJON        | M. Claude CHARLOT           |
| Mme Vaimoe ALBANESE     | Mme Muriel GERMAIN          |
| M. Nicolas BRIGNONE     | M. Daniel HINSCHBERGER      |
| Mme Cindy PRALONG       | M. Emmanuel BERART          |
| M. Philippe BLAISE      | M. Eric MELTESALE           |
| Mme Naïa WATEOU         | M. Bernard LAVANDIER        |
| M. Christophe DELESSERT |                             |
| M. Alexandre MACHFUL    |                             |

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

|                                     |      |                            |                         |
|-------------------------------------|------|----------------------------|-------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice   | : 53 | Mme Isabelle LAFLEUR       | M. Luc BRUN             |
| Nombre de présents                  | : 32 | M. Makaokio FIHIPALAI      | Mme Valérie LAROQUE     |
| Nombre de votants (12 procurations) | : 44 | Mme Magali MANUOHALALO     | Mme Charlotte THAIAWE   |
|                                     |      | M. Jérémie KATIDJO-MONNIER | Mme Stéphanie PAIMAN    |
|                                     |      | M. Joseph BOANEMOA         | M. Michel DESMEUZES     |
|                                     |      | Mme Laurie HUMUNI          | Mme Christine BELLET    |
|                                     |      | Mme Veylma FALAE           | M. Patrick SAKOUMORI    |
|                                     |      | Mme Jeanne POELLABAUER     | Mme Christiane SARIDJAN |
|                                     |      | M. Jonas TAOFIFENUA        | Mme Christine LE SAINT  |
|                                     |      | Mme Françoise SUVE         |                         |
|                                     |      | M. Marc ZEISEL             |                         |
|                                     |      | Mme Pascale SERVENT        |                         |

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-1025

relative à la présentation du rapport 2024 de la commission communale  
pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 17 septembre 2025

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L. 126-2,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2009/142 du 10 mars 2009 portant création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/115 du 11 septembre 2025,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2024 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

|                     |   |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS)     | 2 |
| - DPV               | 1 |
| - CCAS              | 1 |
| - MISE EN LIGNE     | 1 |



Ville de  
**NOUMÉA**

# **COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (CCAPH)**

## **RAPPORT 2024**

Présentation en séance plénière  
le mardi 20 mai 2025



# Table des matières

---

|                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>                                                                                | <b>3</b>  |
| <b>I. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b> | <b>4</b>  |
| <b>A. Cadre légal et rappel des missions</b>                                                       | <b>4</b>  |
| <b>B. Organisation en sous-commissions</b>                                                         | <b>5</b>  |
| <b>C. Planning des travaux</b>                                                                     | <b>5</b>  |
| <b>II. DÉTAIL DES TRAVAUX DES SOUS COMMISSIONS</b>                                                 | <b>7</b>  |
| <b>A. Sous-commission handicap voirie transport</b>                                                | <b>7</b>  |
| Les travaux réalisés par la direction de l'espace public                                           | 7         |
| La sensibilisation pour mieux comprendre                                                           | 7         |
| <b>B. Sous-commission cadre bâti et logement</b>                                                   | <b>8</b>  |
| Les travaux réalisés par le service construction et exploitation des bâtiments                     | 8         |
| L'aménagement d'un lieu culturel - Rénovation de la France Australe                                | 8         |
| <b>C. Sous-commission vie sociale</b>                                                              | <b>9</b>  |
| Les offres culturelles adaptées et accessibles                                                     | 9         |
| Les actions adaptées                                                                               | 10        |
| <b>III. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2025</b>                                                        | <b>15</b> |

## INTRODUCTION

---

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) s'est réunie en séance plénière le mardi 20 mai 2025 en salle de la Maison des associations de l'Orphelinat pour présenter le bilan 2024.

Ce rapport reprend cette présentation et met en lumière les travaux et actions réalisés par les directions de la Ville afin d'améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite. Cela inclut les personnes touchées par l'âge ou ayant subi un incident passager de la vie. Il reflète les efforts continus et la détermination de l'exécutif municipal à créer un environnement inclusif pour tous.

## I. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

### A. Cadre légal et rappel des missions

En vertu de l'article L. 126-2 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, le conseil municipal a créé, par délibération n° 2009/142 du 10 mars 2009, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH). Elle est composée d'élus, d'associations représentant les personnes handicapées, d'associations d'usagers des espaces et bâtiments publics et de personnes qualifiées.

Par arrêté n° 2020/2921 du 26 octobre 2020, le Maire de la ville de Nouméa a fixé la composition de la CCAPH à dix-huit (18) membres répartis comme suit :

|                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élus désignés :                                                | Madame Chantal BOUYE, 2ème adjointe au Maire, chargée de la démocratie participative, de la cohésion sociale et du handicap<br>Madame Charlotte THAIWE, conseillère municipale, vice-présidente<br>Madame Stéphanie PAIMAN, conseillère municipale<br>Madame Laurie HUMUNI, conseillère municipale<br>Monsieur Bruno CAPY, conseiller municipal<br>Monsieur Patrick SAKOUMORI, conseiller municipal |
| Membres extérieurs (un représentant des organismes suivants) : | Mouvement pour une Calédonie Inclusive<br>Collectif Handicaps<br>Ligue Calédonienne de Sport Adapté et Handisport<br>Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants<br>Association Accompagnement vers l'Autonomie                                                                                                                                                             |
| Personnes qualifiées :                                         | Monsieur Nicolas BRIGNONE, sportif de haut-niveau<br>Monsieur Luc BRUN, médecin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Partenaire :                                                   | Madame Valérie LECLERC, directrice du Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

La CCAPH a pour missions principales de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et qui est transmis au Haut-commissaire de la République, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au président de l'Assemblée de la province Sud ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

## B. Organisation en sous-commissions

La CCAPH est composée de trois sous-commissions :

- **Handicap, voirie et transport** (SC HVT) : est chargée de faire remonter aux services municipaux les besoins concernant les travaux dans ces domaines. Elle a aussi une mission d'assistance aux maîtres d'ouvrage et de suivi des opérations pour la réalisation d'équipements publics.
- **Cadre bâti et logement** (SC CBL) : travaille sur la prise en compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans tous les nouveaux bâtiments devant accueillir du public, qu'ils soient publics ou privés.
- **Vie sociale** (SC VS) : se concentre sur l'amélioration de l'inclusion des personnes en situation de handicap, principalement dans les domaines des loisirs et de la culture.

## C. Planning des travaux

Les membres des sous-commissions se sont réunis tout au long de l'année.



### [Les sujets traités en séance plénière](#)

Présentation et approbation du bilan des actions réalisées en 2024.

Handicap, voirie et transport

- Former et sensibiliser les agents du pôle aménagement aux enjeux liés à la mobilité des personnes en situation de handicap ;
- Élaborer un processus d'intégration systématique des préconisations PMR dans les futurs projets d'aménagement ;
- Cartographier les places de stationnement PMR existantes sur le territoire communal.

Cadre bâti et logement

- Réaliser une grille d'évaluation permettant le recensement des bâtiments communaux accessibles, adaptation de la grille "HINCLUSIF";
- Identifier les bâtiments communaux adaptés ou adaptables qui nécessiteraient des aménagements pour être rendus plus accessibles ;
- Réaliser une cartographie des équipements pour améliorer la visibilité de l'offre existante.

Vie Sociale

- Identifier les freins liés à l'accessibilité des événements et mettre en place des solutions adaptées;
- Proposer des actions concrètes pour renforcer l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

## II. DÉTAIL DES TRAVAUX DES SOUS COMMISSIONS

### A. Sous-commission handicap voirie transport

#### Les travaux réalisés par la direction de l'espace public

Les travaux sur le domaine public et routier, dans la continuité de l'accessibilité aux PMR, pour un montant total de 3 304 400 000 F.CFP.

L'extension de la rampe PMR  
de la baie des citrons



Aménagement route de l'Anse-vata



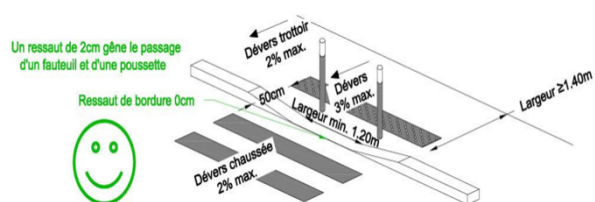
#### La sensibilisation pour mieux comprendre

Des immersions en condition de handicap (fauteuil roulant, canne et masque) ont été organisées auprès des agents du pôle aménagement, afin de renforcer leur compréhension des enjeux d'accessibilité universelle.

Cette démarche a permis l'émergence d'une dynamique partenariale concrétisée par la création d'un groupe de travail interservices.

#### ☐ Préconisations étudiées:

- ☐ Anticiper l'accessibilité dès la conception
- ☐ Travailler avec les acteurs de terrain
- ☐ Clarifier les intentions d'aménagement
- ☐ Partager une vision à l'échelle communale
- ☐ S'appuyer sur des outils et référentiels communs





## B. Sous-commission cadre bâti et logement

### Les travaux réalisés par le service construction et exploitation des bâtiments

Les travaux d'aménagements visant à améliorer l'accessibilité des écoles, des aires de jeux ont nécessité un investissement de 11 185 000 F.CFP.

Workout / Parc Cosmos / Moh Kasim  
Création d'allées PMR



Ecole DUPONT  
Aménagement d'allées  
de circulation PMR



Ecole RUSSIER  
Création d'un sanitaire  
PMR



### L'aménagement d'un lieu culturel - Rénovation de la France Australe

Une rénovation pensée pour tous les publics, avec une accessibilité renforcée.



Place de stationnement PMR



Ascenseur desservant  
les 2 étages



Portillon d'accès PMR

## C. Sous-commission vie sociale

### Les offres culturelles adaptées et accessibles

#### Grall

Le guidage et la lecture audio permettent à tous types de handicap de prendre connaissance du contenu de l'application.

5 parcours supplémentaires géolocalisation des lieux patrimoniaux sont dorénavant disponibles.

- Art et divertissement du centre-ville, d'hier et d'aujourd'hui
- Ville et Histoire du pénitencier de l'île Nou
- Trait de côte "entre terre et mer"
- Les incontournables de Nouméa
- "Mon école, son histoire" illustrant les histoires de 41 écoles de la Ville

Accessibilité aux personnes en situation de handicap et gratuité aux titulaires des cartes CRHD et CEJH



- Musée de la Seconde Guerre Mondiale
- Musée de la Ville de Nouméa
- Centre d'Art
- Maison Higginson pendant les périodes d'exposition



Aux ateliers du Faubourg, les salles sont accessibles et le prix de la location est adapté pour l'organisation de cours gratuits à destination du public en situation de handicap.

### Les documents et services adaptés

#### ☐ ☐ **Dans les musées (Ville / Seconde Guerre)**

Gratuité d'entrée, visioguides en Langue des Signes Française (LSF), audioguides

#### ☐ ☐ **Un accueil plus inclusif**

Des agents formés à la LSF

#### ☐ **Des ressources adaptées à la médiathèque**

**144 livres FAL/FALC** en cours de commande

#### ☐ **Des supports accessibles à tous**

Livres audio, DVD sous-titrés



### **Les actions adaptées**

Music'Lab : deux groupes de personnes venues de l'APEI et l'APEH ont participé à des médiations musicales



#### ☐ **62 participants**

Cartographie sonore : L'APEI a participé à un projet de cartographie sonore. Treize médiations ont eu lieu au Musée de la ville, à la Maison Higginson et dans leurs jardins.



Représentation devant les proches au CAT de Tina

☐ 134 participants

## L'inclusion en action

### Favoriser et encourager l'insertion professionnelle

En 2024, les personnes en situation de handicap représentent, 2.6 % des effectifs de la Ville.

**DUODAY : 3 stagiaires accueillis dans différentes directions**

## DuoDay c'est quoi ?

Une journée de stage découverte en entreprise, non rémunérée, pour toutes personnes en situation de handicap.

L'opération est pilotée par l'**ALGEEI** en collaboration avec le **ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités**.

### Adapter les conditions de travail



### Proposer des services en proximité accessibles



Le dispositif proposé par le service vie de la cité accompagne les publics par de l'aide aux démarches

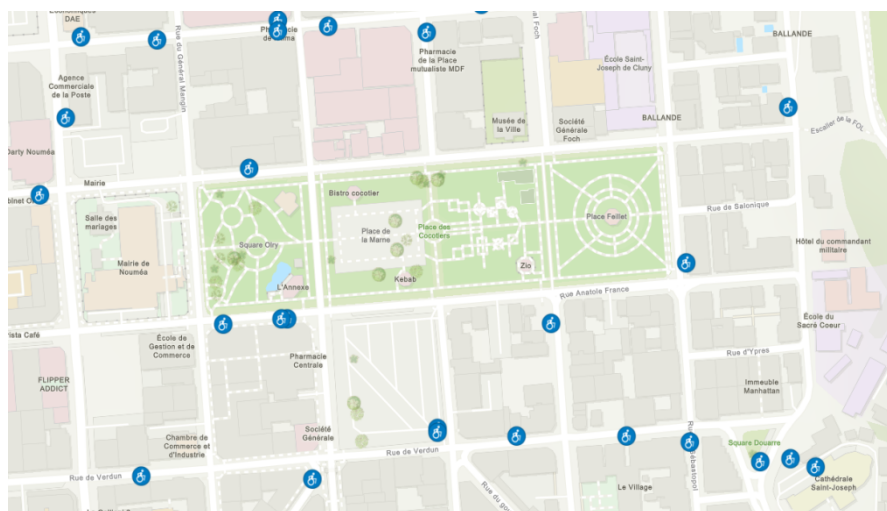
numériques, des permanences de partenaires et la diffusion du programme d'animations socio-éducatives.



### Faciliter la mobilité



1193 cartes de stationnement délivrées



Travail en cours :  
cartographie des places  
PMR sur Nouméa

## Un programme d'activité à destination des seniors et des personnes en situation de handicap



Les agents du CCAS proposent un programme dédié. Ces actions sont gratuites et variées : discussions, ateliers culinaires, animations mémoires, belote, détente aquatique...





Après-midi dansant : 130 participants

### Des actions socio-éducatives adaptées et inclusives



- Site de Magenta accessible et toilettes PMR, programmation adaptée.



- 64 participants accompagnées par la maison Gabriel Poedi, la Maison d'Accueil Spécialisé le Paradou, l'APEH, l'ACH et l'APEI.



- 573 accueils de personnes en situation de handicap à l'occasion des animations socio-éducatives proposées dans les quartiers.





□ 77 accueils de personnes en situation de handicap à la maison de la biodiversité.



## Un projet CCAPH porté par le dispositif de démocratie participative



Mise en place de fauteuils de baignade à la baie des Citrons : pour un accès à la mer pour tous .

- Mise à disposition gratuite à la **baie des Citrons**, au poste de secours.
- Accueil assuré par les **nageurs-sauveteurs municipaux**.
- Tout au long de l'année, les week-ends et jours fériés.

Une accessibilité assurée par des équipements dédiés, une rampe d'accès plage vers le tapis de plage, une douche et un sanitaire accessibles, 2 places de parking réservées à proximité.

### III. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2025

---

#### Points forts 2024

- **Adaptabilité face à la crise** : réorganisation des instances, maintien de certaines animations dédiées, finalisation du projet d'accessibilité de la baie des citrons.
- **Collaboration renforcée** : au sein de la DPV avec un portage du référent technique du service du développement de la proximité et avec le pôle aménagement.

#### Projets 2025

- Finaliser le projet **Facile à Lire et à Comprendre**, renforcer l'offre dédiée et **l'inclusion** des personnes en situation de handicap dans **les événements et les actions** menées.
- **Poursuivre les sensibilisations** pour réaliser des projets qui prennent toujours plus en compte les besoins des personnes à mobilité réduite.
- **Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics**, créer la **grille d'évaluation** pour mesurer et améliorer l'accessibilité de tous les bâtiments municipaux